

Troisième partie

CRISTALLISATION DE COMMUNAUTÉS DURABLES : SOCIALISATION CONTRAINTE ET SURDÉTERMINATION COLONIALE

LE RETOUR : MYTHE OU RÉALITÉS

• Est imposteur qui trompe une assemblée d'ignorants •

F. NIETZSCHE

Traiter les problèmes du retour et de la réinsertion, c'est se situer en dehors des modes dans les recherches en sciences sociales sur les phénomènes de migration en France. C'est d'une certaine manière heurter le bon sens sociologique (même si le bon sens ne fait pas science) pour lequel ne sont intéressantes que les problématiques en rapport avec les enfants d'immigrés (« la deuxième génération » pour ceux qui persistent à confondre une catégorie institutionnelle avec une notion sociologique). Beaucoup, il est vrai, s'accordent à reconnaître que l'immigration tend à devenir structurelle, et par conséquent durable. Pour eux, dès lors, la question fondamentale n'est pas celle qui consisterait à se demander si les immigrés et leurs enfants vont retourner dans le pays d'origine. Non, ce qui les intéresse, ce sont plutôt les modes d'insertion des communautés immigrées au sein de la société française. Dans cet ordre d'idées, les interrogations devraient donc porter sur les types de stratégies que les immigrés mettront en œuvre, les types d'organisation qu'ils développeront dans les prochaines années. En d'autres termes, la façon dont ils s'inséreront dans les rapports et mouvements sociaux au sein d'une France pluri-ethnique et multi-culturelle. Ce qui permettrait de situer leur rôle et leur place dans le contexte de la production et de la reproduction sociales.

Une telle démarche n'est pas sans intérêt dans la mesure où elle se trouve justifiée par un certain nombre de facteurs. On constate en effet que l'immigration tend à devenir familiale. Le taux de natalité ne cesse de progresser, le nombre de mariages augmente ; la durée de séjour des hommes seuls (céliba-

taires et mariés) se prolonge. Mais peut-on pour autant occulter une dimension importante des phénomènes de migration, à savoir le retour et la réinsertion ?

Toute émigration de type économique n'implique-t-elle pas au terme de son cycle historique trois formes de finalité :

- a) le retour dans le pays d'origine ;
- b) le choix pour le pays d'immigration (on utilise dans ce cas les termes d'insertion, d'assimilation, d'intégration) caractérisé notamment par l'option pour la nationalité du pays de résidence ;
- c) la formation d'une communauté plus ou moins ségréguée dans le pays d'immigration ?

Pourquoi les conditions, les situations, les représentations liées au retour et à la réinsertion devraient-elles alors être négligées ? Et surtout, comment se fait-il qu'on les aient jusqu'à présent négligées ? Il suffit d'examiner l'abondante littérature en sciences sociales traitant de la migration algérienne pour se rendre compte, en effet, du nombre limité d'études consacrées aux thèmes du retour et de la réinsertion. Les rares enquêtes empiriques effectuées dans une conjoncture particulière, celle précisément de la période Stoléru, où l'Etat cherchait à déguiser « l'expulsion payée » (une formation pour le moins discutable ou le million, gros lot du loto de l'immigré, sous forme d'un retour volontaire, si volontaire que les immigrés avaient répondu non pour la plupart), ne font que confirmer le peu d'intérêt des chercheurs pour ce thème.

À une époque, où l'immigration par délégation d'hommes seuls avait pour « mission » le renforcement des bases matérielles de la société paysanne, on pouvait d'autant moins parler de retour, qu'il était pratiqué par tous les immigrés. A ce moment-là, la durée de séjour (la catégorie des *amjah* (1) mise à part) ne dépassait guère deux à trois ans. Les groupes d'origine devaient d'autant plus contrôler le mouvement migratoire que l'émigration avait pour objectif de consolider leur place et de renforcer leur rôle au sein de la société paysanne. C'est au moment où elle était, de fait, individuelle, que l'émigration avait une dimension communautaire. Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, elle s'individualise dès lors qu'elle devient un phénomène de masse. En s'individualisant, l'émigration apparaîtra comme une fin en soi. Du coup ce n'est plus la logique et la stratégie des communautés paysannes en vue de leur survie qui sont le fondement, mais le « chacun pour soi », dans le cadre d'une dynamique plus individuelle.

À une époque donnée, la prolétarianisation des masses rurales avait atteint une telle ampleur, qu'il ne s'agissait plus de renforcer mais de « fuir » la société paysanne. On se rendra ainsi compte que le départ de quelques membres masculins du groupe, en France, comme travailleurs, était insuffisant à répon-

(1) *Amjah* : « égaré, perdu », qui a oublié en quelque sorte ses devoirs et obligations à l'égard de la communauté d'origine. *Amjah*, c'était celui qui se laissait emporter par l'*ghorba* (la France) son « ambiance » son « mouvement » comme on disait, au point de ne plus se souvenir des siens auxquels il n'envoyait ni lettre, ni mandat, pendant des mois, voire des années. *Amjah* c'était celui que la communauté ne pouvait plus compter parmi les siens pendant son « absence » et duquel elle ne devait rien attendre.

dre aux besoins de tous. La conséquence en fut l'abandon des activités traditionnelles, un certain renoncement à vouloir faire de l'économie agro-pastorale et artisanale le seul domaine de production des moyens de subsistance et d'existence. Le retour commencera à émerger en tant que problème à partir du moment où les émigrés (2) seront plus nombreux que ceux qui restent. Dans de telles conditions, il devenait plus difficile aux groupes d'origine de continuer à assumer la fonction de contrôle et de régulation du processus migratoire. Puisque la majorité des hommes de la communauté décidaient de partir, qu'est-ce qui pouvait empêcher ces derniers de se fixer en France ? D'ailleurs, y avait-il une autre solution et n'étaient-ils pas partis à la suite d'une prolétarianisation forcée ? N'avait-on pas compris que l'émigration n'a pas réussi à apporter à la société paysanne les moyens de surmonter les effets d'une crise, conséquence de la colonisation qui avait profondément ébranlé ses structures socio-économiques de base, au point de remettre en cause son devenir ?

On voit ainsi, peu à peu, le phénomène migratoire prendre de l'ampleur, se transformer en partie sous forme familiale et apparaître comme un problème important aussi bien pour les immigrés que pour les sociétés algérienne et française. Désormais retourner ou rester, rester ou retourner seront deux solutions que l'on retrouvera de manière constante au centre des préoccupations de l'émigré-immigré et au centre même de la problématique de la migration algérienne : « une fois partis, nous voulons revenir, une fois revenus, nous voulons repartir », dit une célèbre chanson kabyle (3). A partir de l'indépendance de l'Algérie, le retour ne concernera pas seulement les immigrés et les sociétés d'émigration et d'immigration. Il apparaîtra aussi comme une question de frontière, un problème juridique, c'est-à-dire un enjeu politique entre Etats.

Mais ce qu'il faudrait cependant retenir, c'est la permanence du discours sur le provisoire. Jusqu'à ces derniers temps (et encore actuellement pour certains), ni les immigrés, ni l'Algérie et la France ne voulaient admettre que la logique de l'émigration était depuis longtemps en train de s'inverser, au moins pour la catégorie des immigrés mariés en France ou qui se sont fait rejoindre par leur famille. On ne soulignera sans doute jamais assez à quel point la colonisation confère une place particulière à l'immigration algérienne et en constitue son signe de distinction fondamental.

Comment expliquer cette dissimulation du permanent dans le provisoire, du structurel par le conjoncturel, si en arrière-plan dans la conscience historique des uns et des autres, il n'y avait pas cette insupportable conjugaison de l'émigration avec la colonisation ? La mémoire collective aurait-elle pu oublier l'essentiel ? Tout se passe comme si dans ce jeu de masques, on voulait mettre en scène l'assimilation possible, mais difficilement acceptable pour le colonisé et le colonisateur, étant donné la nature des rapports historiques qui ont existé entre la France et l'Algérie. Pour les sociétés et les Etats, aussi bien que pour

(2) Il s'agit évidemment des hommes en âge de travailler.

(3) Slimane AZEM, l'un des plus populaires chanteurs kabyles, est l'auteur d'une chanson qui compare l'émigré à une hirondelle faisant le va-et-vient entre les deux rives de la Méditerranée.

les immigrés, l'émigration ne constitue-t-elle pas le « dernier lien colonial » ? (4).

Aussi, pour l'Algérie comme pour la France, dire du phénomène migratoire qu'il est provisoire, c'est ne pas reconnaître l'existence de l'émigration et de l'immigration, c'est nier en même temps les survivances de la colonisation.

Comment parler de l'indépendance pour les responsables algériens, admettre et reconnaître en même temps la dépendance (l'émigration) ? Comment la France peut-elle continuer à supporter de voir vivre chez elle des colonisés (les immigrés) sans colonie ?

Les immigrés peuvent-ils accepter facilement de continuer à vivre et certains à vouloir se fixer dans le pays colonisateur, alors qu'ils ne sont plus des colonisés ?

Ne pas prendre en considération ces interrogations qui renvoient aux causes mêmes de la migration algérienne, c'est prendre le risque d'en oublier les enjeux essentiels. Dans cet ordre d'idées, le retour et la réinsertion ne sauraient être considérés comme des problèmes mineurs. Mais - est-ce un paradoxe - ? ce sont surtout l'adaptation, l'assimilation, l'intégration, en d'autres termes les formes d'insertion et de participation des immigrés algériens à la société française qui ont retenu l'attention des chercheurs.

C'est que l'émigré n'a d'intérêt qu'en tant qu'il est et reste immigré, c'est-à-dire, travailleur-producteur de biens économiques - et donc de richesses pour le pays dit « d'accueil », et de moyens de subsistance pour la communauté d'origine. C'est pourquoi, on lui a rarement reconnu sa fonction de producteur de biens et de valeurs culturelles. Est-ce parce que le terme émigration renvoie à quelque chose qui est de l'ordre du déplacement, du mouvement, alors qu'immigration caractériserait davantage un état de fait, une condition, qu'il en a été ainsi ? Autrement dit, l'émigré donnant naissance à l'immigré n'avait pas à être reconnu. Une telle explication semble pourtant insuffisante pour justifier le fait que l'immigré ait été plus ou moins perçu comme machine à produire, en tant que simple force de travail, dont on se souciait peu de savoir s'il avait une histoire et un passé.

En fait, ne pas reconnaître que l'immigré est aussi émigré (ce qui implique une espèce de meurtre symbolique de ce dernier), c'est du même coup évacuer les causes mêmes qui l'on produit en tant que tel, c'est-à-dire les conditions économiques sociales et politiques remontant à l'origine de l'émigration. C'est occulter la nature des rapports colonisateur-colonisé, dominant-dominé, et nier l'histoire avec ce qu'elle comporte et implique de responsabilité et culpabilité. Prendre en compte la dimension du retour et de la réinsertion n'est-ce pas faire réémerger l'émigré en lui donnant naissance en tant que membre d'une autre société ?

Dire que le retour est impossible reviendrait ainsi à légitimer la position du dominant, à accepter plus ou moins implicitement la supériorité du modèle

(4) Titre d'un article de Raoul WEEXSTEEN, paru dans *Le monde diplomatique* en juillet 1974.

culturel de la société où vit l'immigré par rapport à la société d'où vient l'émigré. Plus clairement à admettre qu'il n'y a et qu'il ne saurait y avoir d'autre existence pour l'immigré en dehors du pays qui lui a donné statut en tant que tel.

Démarche ethno-centriste plus courante que l'on veut l'admettre et qui démontre, si besoin est, qu'en ce domaine comme dans d'autres le centre reste le centre et la périphérie ce qu'elle est. Certes, si l'on examine l'état de développement des pays en voie de développement, on pourrait être amené à faire le constat d'un retour massif improbable, ne serait-ce qu'en considérant les conditions du marché du travail dans le pays d'origine. Et la division internationale du travail ne fait que renforcer ce type d'hypothèse.

Mais il faut comprendre que le retour en même temps d'un grand nombre d'immigrés (sauf expulsion massive dans le cadre d'une conjoncture politique déterminée et qu'il convient de ne jamais exclure d'emblée, tant l'histoire peut nous surprendre) n'est pas concevable en l'état actuel des choses ; de même il serait imprudent d'en déduire comme tendent à le faire certains que le retour est du domaine de l'impossible. Dire d'ores et déjà ce que sera à l'avenir la migration algérienne, c'est s'inscrire dans le cadre d'une démarche de type déterministe et évolutionniste, et vouloir confondre ou assimiler un peu trop rapidement, déterminismes sociaux et devenir historique. Ce serait oublier de prendre en compte les luttes politiques et sociales et tout ce qu'elles pourraient entraîner comme modifications, changements, innovations dans les rapports entre ethnies, classes et groupes sociaux. Cela reviendrait par conséquent à mésestimer la capacité des acteurs à être aussi les artisans de leur avenir. De plus - faut-il le répéter - ?, les immigrés et leurs enfants sont encore à la recherche du sens de leur histoire. Dans ce cas, comment parler de finalité au sujet d'une histoire en mouvement, c'est-à-dire d'une histoire en train de se faire ?

Le retour est le fondement même du projet de départ. La logique de l'émigration de type économique (cela peut aussi être valable dans une certaine mesure pour les réfugiés politiques) implique le retour dans le pays d'origine. Au moment où le candidat à l'émigration décide de partir, il a, sauf exception, rarement l'idée de se fixer définitivement dans le pays « d'accueil ». Pour lui-même et son groupe d'origine, l'émigration n'a de justification que si elle permet le retour. Le statut d'immigré sera donc considéré comme provisoire (peut-être cela explique-t-il en partie que le provisoire ait duré et qu'il dure encore). Mais le retour n'a de sens que s'il se conjugue avec une certaine promotion sociale, car l'on est parti pour s'enrichir, non pas en vue de s'appauvrir.

Dans beaucoup de cas la réussite signifie l'acquisition d'un capital matériel et symbolique qui renforce le sens de l'honneur, confère du prestige à l'immigré et consolide la place de celui-ci dans l'espace socio-économique et culturel de la région d'origine.

Le non-retour ou la non-réussite du retour constituent donc un échec de la logique même qui a présidé au départ.

C'est pourquoi le retour reste en tout état de cause et quoi qu'on en dise, au centre d'enjeux importants pour les individus, les sociétés et les Etats des deux rives de la Méditerranée.

I. - LE RETOUR ET LES ENJEUX DANS LA FAMILLE

Dès lors que la migration se transforme en partie sous forme familiale, les objectifs de départ tendent au moins en partie à changer de sens. Sans doute le fait que l'immigré (dire travailleur immigré, c'est faire un pléonasse, car si l'on peut être travailleur sans être immigré, on ne saurait être immigré si l'on n'est pas travailleur, le cas des femmes venues dans le cadre du regroupement familial mis à part), fasse venir sa femme et ses enfants ou contracte mariage en France ne signifie pas qu'il ait renoncé au retour.

Tout laisse penser cependant qu'il a franchi une étape importante par rapport à l'immigré qui n'a pas voulu ou pu s'installer avec sa famille. Vivre en famille pour celui qui était parti pour quelques années avec l'intention de réussir à capitaliser suffisamment pour reprendre une place de choix au sein de son groupe d'origine, est le résultat du constat que l'immigration en tant qu'état, condition, situation, risque de durer plus longtemps que prévu. Ce qui laisse supposer entre autres, une certaine prise de conscience de la part de l'immigré, des déterminismes sociaux qui le contraignent à rester en France, sans pour autant abandonner complètement les objectifs qu'il s'était assignés au moment du départ.

Les enfants, on le sait, occupent une place importante dans le projet de regroupement familial. L'éducation, l'enseignement, la formation de ceux-ci étant au centre des préoccupations des parents, on peut, à juste titre, se demander si pour ces derniers, ils représenteraient non pas seulement l'espoir d'une promotion sociale - ce qui irait presque de soi, pourrait-on dire pour tous les prolétaires - mais aussi et surtout, la possibilité d'un retour réussi. Plus précisément, si les enfants ne prolongent pas, au moins pendant un temps, pour les parents et pour le père en particulier, le vieux rêve de l'émigré, c'est-à-dire, revenir au pays et avoir réussi. Tant que les enfants ne sont pas encore à même de faire un choix de citoyenneté et de société, le retour ne constitue pas un enjeu, au sein de la famille. Il reste à l'état de projet réalisable. D'autant plus réalisable, qu'il dépend de la volonté des parents, principalement de celle du père, dans bon nombre de cas, étant donné les rapports de pouvoir entre l'homme et la femme dans ce type de structure familiale. Le retour se posera en tant que problème au fur et à mesure que grandissent les enfants et à partir du moment où ils deviennent adultes et pourraient décider de rester définitivement en France.

La fonction et l'impact de la question du retour sur les relations familiales, la façon dont chaque membre se représente l'Algérie et se situe par rapport à elle, dépendent de plusieurs variables. Entre autres, il faut retenir parmi celles-ci, la durée du séjour, l'âge des parents à leur arrivée en France, le

nombre et l'âge des enfants, le statut socio-professionnel, scolaire, voire universitaire de chacun, le type d'habitat et l'environnement résidentiel. Mais aussi le niveau de participation aux luttes politiques et sociales, la nature des relations avec les groupes parentaux, amicaux, professionnels et politiques dans le pays d'origine et dans la société française. L'idée de retour est en tout cas toujours présente dans les projets qui engagent l'avenir et lorsqu'on parle du pays d'origine, même si elle n'est pas clairement formulée ou reste dans le domaine du non-dit.

Il y a cependant des phases de l'histoire de la famille où le retour apparaît de manière plus précise comme un enjeu. Il en est ainsi, par exemple, quand le père parvient à l'âge de la retraite, les garçons sont appelés pour le service militaire, les filles arrivent à l'âge du mariage.

Mais quand les membres de la famille ne se trouvent pas contraints à faire des choix importants de nationalité et de société, la question du retour peut être reléguée au second plan, bien qu'elle ne soit jamais absente de la représentation que les uns et les autres se font du futur. L'immigration étant à la fois une expérience collective et individuelle, on comprend que l'idée de retour soit fonction de l'itinéraire de chacun. Aussi pour que les conflits potentiels n'apparaissent pas au grand jour et afin d'éviter l'éclatement de la structure familiale, on fait comme si le projet de tous était également celui de chacun. Il est probable en effet que le retour comme d'autres problèmes – celui de la naturalisation pour n'en citer qu'un – divise la famille dans la majorité des cas.

Comment, en effet ne pas être sceptique sur un projet familial commun sans trajectoires historiques et sociales communes de chacun des membres de la famille ?

En admettant que les parents aient une même représentation de leur devenir – ce qui reste à prouver étant donné les différences de statut entre catégories sociales, classes d'âge, entre homme et femme – pourquoi les enfants auraient-ils un projet identique à celui des parents ?

Entre parents – nous parlons ici des parents nés en Algérie – et enfants, il n'existe pas simplement une question de génération et de cultures. Les uns et les autres ont été socialisés dans des sociétés différentes. Les premiers ont été éduqués dans le cadre d'une société islamique, d'une Algérie colonisée; ont en général (cela dépend évidemment de leur âge) connu les périodes du mouvement national et de la révolution. Ils ont donc, plus ou moins, intériorisé un certain nombre de faits historiques qui contribuent à sacraliser un pays, une nation, une patrie, et restent marqués par les idéologies ethno-communautaire et nationale et par les valeurs de la religion musulmane. Pour nombre de parents, le retour est par conséquent chargé de sens et dans certains cas, il peut signifier la résistance à l'assimilation coloniale, le refus d'identification à l'Occident chrétien.

Au contraire, s'agissant des enfants, le retour apparaît plutôt comme un départ, c'est-à-dire une émigration, puisqu'ils sont nés ou venus très jeunes en France. D'un point de vue sociologique, il est certes légitime de se demander s'il

ne s'agirait pas aussi pour les parents qui ont séjourné 15 ans ou plus en France, d'un nouveau départ, étant donné qu'ils ont évolué en dehors de l'Algérie et que l'Algérie a évolué sans eux. Mais, entre retourner dans son pays de naissance, même après l'avoir quitté des années durant, et retourner dans un pays d'où l'on n'est jamais venu et que les enfants d'immigrés ne connaissent, dans la majorité des cas, qu'en tant qu'objet de discours, la différence n'est pas négligeable.

Une distinction plus fondamentale apparaît encore avec les enfants dans le domaine symbolique, quand on sait ce que le retour veut dire pour les parents.

Au sein de la famille les enfants peuvent se représenter l'Algérie – et donc le retour – de façon négative ou positive. Lorsque le pays est objet de discours des parents et du père surtout, c'est en général une espèce d'image idéale de l'Algérie (encore que le va-et-vient des immigrés entre l'Algérie et la France, la venue des touristes parents ou amis aient contribué ces dernières années à faire émerger un discours contraire, celui du « rien ne va plus là-bas ») qui est donnée aux enfants. En revanche, lorsqu'on est dans l'ordre des pratiques, c'est-à-dire de la vie quotidienne, des rapports de pouvoir au sein de la famille, de la division des tâches et de la distinction des rôles, c'est une image plutôt négative du pays (à cause de traditions contraignantes) qui peut en être perçue, en particulier par les filles.

Le fait que les enfants nés à partir de 1963, aient d'office la nationalité française est de nature à transformer, à plus ou moins long terme, les représentations et les comportements par rapport au retour. Notamment en contribuant à désacraliser la relation des parents à la nationalité française. Mais en dépit de la crise économique qui contraint ou incite les immigrés à s'interroger sur le « provisoire qui dure », et à essayer de donner un sens à leur histoire par la naturalisation (installation définitive en France), le retour dans le pays d'origine (refus de fixation en France) ou à faire un choix de société (rester en France) et non de citoyenneté (en gardant la nationalité algérienne), la relation à la nationalité française, par suite du contentieux historique existant entre l'Algérie et la France, est loin d'être complètement dédramatisée au sein de toutes familles algériennes en France, et l'idée de retour apparaît comme l'un des moyens de la résistance à l'acculturation et à l'assimilation des enfants, une dimension de l'identité culturelle et nationale symboliques, dans bon nombre de cas.

Les familles pratiquent peu le retour définitif en tant que telles. En revanche, des enfants d'immigrés (garçons et filles) tentent des expériences de départ à titre individuel. Certaines de ces expériences ont échoué, d'autres ont réussi, et, il y en a qui sont en cours. Mais ce type de pratiques est plutôt limité et le retour est davantage objet de représentation et de discours au sein des familles algériennes en France.

II. - LE RETOUR ET LES STRATÉGIES ÉTATIQUES

Parce qu'elle est le résultat d'un mariage forcé entre une société colonisatrice et une société colonisée et qu'elle s'inscrit dans une dialectique de rapports dominants-dominés, l'émigration-immigration constitue un enjeu important entre les Etats. Il est certes possible de considérer les immigrés en tant que simple marchandise dans le cadre des relations bilatérales entre l'Algérie et la France. L'immigration à partir d'un tel constat ne serait qu'une marchandise parmi d'autres dans l'ensemble des échanges entre les deux pays. Et il est vrai qu'on pourrait la considérer sous cet angle. Mais ce qui la distingue des autres marchandises, c'est qu'il s'agit d'hommes et de femmes dont une partie a connu le processus de la colonisation dont elle a été jusqu'à une certaine limite victime.

Les immigrés - même si cela n'est jamais dit clairement - sont plus ou moins considérés comme des témoins à charge, gênants, voire encombrants parce qu'ils interpellent constamment sur un passé que l'on veut des deux côtés de la Méditerranée considérer comme révolu.

L'immigration joue par conséquent un rôle de révélateur dans la mesure où elle permet de saisir l'impact du passé dans les stratégies qui sous-tendent les rapports actuels entre les deux sociétés, les deux Etats. Elle est aussi l'un des moyens pour comprendre le fonctionnement du nationalisme algérien et du nationalisme français, leurs capacités d'ouverture sur l'extérieur. Elle permet aussi de comprendre jusqu'à un certain point les modes de production et de reproduction des différenciations ethniques, sociales et culturelles au sein de la société française. Cela explique, ainsi, ce que représente l'émigration-immigration algérienne pour les deux pays.

Mais si la migration a constitué, dès ses origines, une dimension importante des rapports entre les sociétés algérienne et française - il n'est qu'à se référer à la participation des émigrés-immigrés au mouvement national, à la révolution et au syndicalisme ouvrier français, pour s'en convaincre - elle n'apparaît en tant que problème entre les deux Etats qu'après l'indépendance de l'Algérie en 1962.

A partir de cette époque la question de partir ou de rester que se posaient les immigrés concernera aussi les deux Etats.

Les accords d'Evian ayant prévu la libre circulation des ressortissants algériens et français, jusqu'en 1964, le retour, comme d'ailleurs le départ, ne relevait pas d'une réglementation quelconque. Des mesures administratives et juridiques en vue de régler le mouvement migratoire algérien ont évidemment existé bien avant l'indépendance.

Paradoxalement, tout en considérant l'Algérie « Province française » et les Algériens musulmans citoyens français (de seconde zone, il est vrai !), la France

n'avait cessé de traiter les Algériens comme des étrangers. Il s'agissait bien sûr de décisions unilatérales. Mais tout se passait comme si les mesures prises par les autorités françaises devaient concerner un autre Etat dont les Algériens étaient les ressortissants.

C'est à partir de la signature du protocole du 10 avril 1964, qui limitait le nombre des départs de travailleurs algériens à 12 000 par an, que l'émigration apparaîtra de façon manifeste comme un moyen de pression dans les relations bilatérales.

Cependant, ce sont les accords de décembre 1968, réglant la durée de séjour des immigrés algériens, auxquels, suivant les cas, étaient délivrés des certificats de résidence de 5 ans ou 10 ans, qui font du retour un problème juridique. Une fois remis le titre de séjour aux autorités françaises, l'immigré devait, en effet, quitter le territoire français et n'avait plus le droit, en principe, en tant que travailleur, d'y revenir.

Ce n'est toutefois qu'à partir de 1971, et surtout depuis l'arrêt de l'émigration en septembre 1973, que le retour et la réinsertion apparaissent en tant que thèmes dominants dans les discours officiels de l'Algérie.

Déjà le second plan quadriennal faisait du retour des émigrés un moyen d'atténuer le déficit en main-d'œuvre qualifiée.

La Charte Nationale, fait aussi de la réinsertion de l'émigration une préoccupation majeure du pays.

Enfin, dans le cadre du plan quinquennal en cours, il est prévu un déficit de près de 200 000 postes de travailleurs qualifiés que pourrait compenser en partie la main-d'œuvre émigrée : « Il est aisé de prévoir les conséquences négatives d'un tel déficit sur la réalisation des objectifs » soulignent les rédacteurs du plan, qui précisent que « ceci constitue un facteur qui milite en faveur de notre émigration et que » dans ce contexte, « la réinsertion apparaît dans ses dimensions économiques sociales et patriotiques ». Et il a été en même temps décidé l'installation d'un Comité national de réinsertion.

Depuis 1973, l'Algérie s'efforce d'élaborer une politique de réinsertion (5). Mais jusqu'à présent, celle-ci a donné peu de résultats et cela malgré certaines mesures prises pour favoriser les retours définitifs : exonération de certaines taxes douanières lors des déménagements, dispense des examens en langue arabe pendant trois ans pour les enfants d'émigrés, priorité (en principe) pour l'achat de terrains et des matériaux de construction.

Les derniers accords de septembre 1980 entre l'Algérie et la France démontrent que le retour potentiel n'est pas non plus absent des préoccupations actuelles de l'Etat français. Sinon pourquoi le nombre de cartes de séjour de 10 ans a-t-il été limité à la catégorie des immigrés qui se trouvaient sur le territoire français en juillet 1962, comment se fait-il que celles dont la durée était de 5 ans ont été ramenées à trois ans ? Que signifierait la formation

(5) Nous renvoyons à notre article sur « La politique algérienne d'émigration et le retour des émigrés » où j'ai tenté une analyse de cette politique. *Pluriel* n° 19, novembre 1979.

- retour et les facilités que l'on veut accorder du côté français aux immigrés algériens qui souhaitent créer une entreprise en Algérie ?

Cet ensemble de mesures et la limitation de la durée de séjour renforcent en tout cas le discours sur le provisoire de l'immigration algérienne (qui n'est pas aussi provisoire qu'on s'évertue à le proclamer), faisant des immigrés des « retournés potentiels », c'est-à-dire, un moyen de chantage efficace dans certaines conjonctures politiques entre les deux Etats.

C'est ce qui s'est produit, par exemple, à la suite de la décision de nationalisation des hydrocarbures prise par l'Algérie, en 1971.

On se souvient qu'à ce moment-là, les immigrés algériens avaient été l'objet de chantage. C'est la triste période de « pas de pétrole, pas d'embauche », qui eut des conséquences tragiques, puisque plusieurs travailleurs algériens furent lâchement assassinés entre 1971 et 1973, dans un climat de racisme anti-algérien particulièrement virulent.

Il ne faudrait pas oublier que c'était l'insuffisance de mesures de la part des autorités françaises pour prévenir et réprimer ces actes racistes qui avait contraint le gouvernement algérien à arrêter les départs de nouveaux travailleurs vers la France, en septembre 1973.

Le Président Boumediène, ne se disait-il pas d'ailleurs à ce moment-là, prêt à accueillir tous les émigrés qui voulaient rentrer définitivement chez eux ?

L'analyse de cette période démontre combien les départs comme les retours, dans le cadre d'un mouvement migratoire de ce type, pouvaient dépendre de la nature des relations entre deux Etats et deux nationalismes, entre lesquels existe un lourd contentieux historique.

En réalité, on se limiterait à de l'économisme, à du psycho-sociologisme, si l'on ne tenait pas compte dans l'approche et l'analyse du phénomène migratoire, de la dimension politique, avec tout ce qu'elle comporte de significations et de conséquences pour les immigrés, les deux Etats, les deux nationalismes, les deux sociétés.

La fonction politique de l'immigration est celle que l'on tente d'occulter parce qu'elle représente, précisément, une menace et un danger potentiels pour les deux Etats, aussi bien que pour les deux bourgeoisies nationales.

On s'expliquera mieux pourquoi ce sont plutôt les apports de l'immigration algérienne du point de vue économique qui sont l'objet de discours officiels. D'un côté on parlait de la contribution de celle-ci à l'expansion de l'économie française et de l'autre côté de la Méditerranée on mettait l'accent sur la participation des immigrés à l'édification nationale, non sans se référer, il est vrai, aux vertus patriotiques et nationalistes de ceux-ci dans le passé.

La fonction de producteur de biens économiques et donc de richesses qui est la première raison d'être de l'immigration, y compris pour les immigrés, est la seule sur laquelle l'on ait mis l'accent jusqu'à présent. Mais l'immigré n'est pas seulement une simple force de travail, il est aussi acteur dans le champ des

luttons politiques et sociales et par conséquent un danger politique potentiel. Cette double fonction de producteur et d'acteur social ont fait émerger deux images opposées, contradictoires expliquant l'ambiguïté des discours sur les immigrés et la complexité des représentations et des réactions en ce qui les concerne. C'est une image positive des immigrés qui émerge quand il est question de leur contribution du point de vue économique et une image négative lorsqu'il s'agit de leur insertion politique et sociale.

D'où leur utilisation comme boucs-émissaires auxquels on tente de faire supporter une partie des maux sociaux des deux sociétés.

Aussi, chaque fois qu'il y a une crise économique ou une crise politique dans l'une ou l'autre société, dans les deux sociétés ou entre les deux États, le « rester et le retour » des immigrés donnent-ils lieu à des enjeux. Tout se passe comme si l'immigration était perçue des deux côtés comme « une minorité dangereuse » et tout se passe comme si on acceptait difficilement l'insertion de celle-ci dans le mouvement ouvrier en France ou en Algérie et que celle-ci pouvait remettre en cause les intérêts de certaines catégories sociales dans les deux sociétés. Les émigrés-immigrés algériens représentent de ce point de vue un cas exemplaire. Engagés dès les débuts de l'immigration dans le mouvement national, en même temps qu'ils s'inséraient peu à peu dans le syndicalisme ouvrier français, ils ont acquis une double expérience, dans le combat pour l'indépendance nationale algérienne et dans les luttes sociales en France.

Ils ont constitué par conséquent un révélateur des politiques d'immigration et la cible de choix de celles-ci. Ainsi lorsque Monsieur Calvez, dans un rapport remis au Conseil Economique et Social faisait une distinction entre les immigrés latins facilement assimilables au nom d'on ne sait quelle loi sociologique et les autres, il visait surtout les Maghrébins et d'abord les Algériens.

Sans doute, pourrait-on constater, en examinant la question sous un autre angle, qu'il s'agit là surtout, même si l'on s'est refusé à l'exprimer pour des raisons qui restent à expliciter, d'une distinction entre immigrations en provenance d'anciennes colonies et les autres immigrations. Et il est vrai que le secrétaire d'Etat aux travailleurs manuels, Monsieur Stoleru, posait aussi d'une certaine façon le problème de l'assimilation ou de la non-assimilation lorsqu'à son tour, quelques années après Monsieur Calvez, en 1979, il opérait une différenciation semblable en distinguant les Grecs qui étaient déjà dans le marché commun, les Espagnols, les Portugais qui allaient en faire partie et les autres. Il resterait alors à se demander pourquoi, Monsieur Stoleru avait pris l'immigration algérienne comme cible première en prévoyant de renvoyer chaque année 35 000 immigrés Algériens, afin de diminuer le volume de cette immigration.

Il est possible certes de comprendre qu'il envisageait le retour surtout de ceux qui résistaient le plus à l'assimilation, c'est-à-dire, les Algériens et les autres immigrés d'autres nationalités, surtout ceux de l'Afrique Sud et Nord du Sahara, qui n'ont pas fait venir leur femme et leurs enfants et ceux qui n'ont pas contracté mariage en France, c'est-à-dire les hommes seuls (célibataires et mariés).

Il n'empêche que même si le rapport colonial spécifique entre l'Algérie et la France explique en partie que Monsieur Stoleru s'en soit d'abord pris à l'immigration algérienne et aux ressortissants d'anciennes colonies, la participation de celle-ci aux organisations et luttes ouvrières et le fait qu'elle ait acquis une certaine conscience politique, ne sont pas à sous-estimer en tant que facteurs explicatifs de sa politique d'immigration. La dimension politique n'est pas absente non plus à propos des enfants d'immigrés. L'émergence d'un discours sur la « deuxième génération » n'est pas sans rapport avec la crainte de ne pouvoir contrôler cette jeunesse en mouvement qui pose des questions à l'Etat français, aux institutions dans leur mode de fonctionnement classique. De même, il n'est qu'à voir les différentes structures de contrôle et de mobilisation des immigrés dans le cadre nationaliste que les dirigeants algériens successifs ont créées depuis l'indépendance pour comprendre que le danger politique potentiel que représente l'immigration n'est pas du tout sous-estimé de l'autre côté de la Méditerranée. Cela d'autant plus que les partis d'opposition au pouvoir en Algérie n'ont cessé de considérer l'immigration comme terrain privilégié pour le recrutement de leurs militants. L'idéologie nationaliste à laquelle se réfèrent les dirigeants algériens dans leurs discours afin de renforcer leur légitimité et rendre leur pouvoir plus légitime ne saurait se passer de la référence à la communauté émigrée « partie intégrante de la Nation ».

Les difficiles négociations sur la nationalité des enfants d'immigrés algériens nés après 1963, s'inscrivent dans ce contexte. Les enfants comme l'ensemble de la population émigrée-immigrée constituent ainsi un enjeu important pour les deux nationalismes et les deux Etats.

Venu d'un autre pays, d'une autre société, ayant une expérience du temps et de l'espace spécifique, une représentation du monde particulière, appartenant à une autre religion, une autre culture, l'immigré ne peut avoir évacué ce passé dont il est porteur une fois installé dans une autre société. D'autant plus que les discours et les pratiques s'élaborent rarement en dehors de la référence aux origines. C'est pourquoi, pour les émigrés-immigrés économiques comme pour les réfugiés politiques, le retour constitue une dimension importante des projets de vie. C'est ce qui reste d'espoir pour les uns, la solution idéale pour d'autres, l'ultime refuge ou handicap pour certains; un problème fondamental dans tous les cas.

Le retour constitue par conséquent, une dimension importante de l'imaginaire de l'émigré-immigré; il est, quelque part, pour ce dernier, l'un des rares territoires de l'utopie sur lequel il peut encore rêver. Il est ainsi rarement absent des intentions sur le futur, même quand il tend à devenir mythe, et peut-être même, à plus forte raison, lorsqu'il s'élabore en tant que tel. Le retour est d'autant plus objet de discours, une représentation-aspiration, que sa réalisation s'avère problématique, voire impossible. Et l'autre façon de sacraliser le retour, c'est-à-dire le pays d'origine, c'est de sacraliser les valeurs culturelles. C'est le cas des Français-Musulmans, qui développent un « traditionalisme de refuge », parce que, précisément, pour eux le retour est du domaine de l'interdit.

En fait, l'idée de retour, sécurise et donne sens à l'identité sociale, culturelle, historique de l'immigré au passé. C'est en quelque sorte pour celui-ci, la conjugaison du futur antérieur. Pour les enfants venus en bas âge ou nés en France, cette idée ne prend sens qu'à travers les discours, voire les pratiques des parents. Mais pour les anciennes générations comme les enfants d'immigrés, la référence au pays d'origine – et donc au retour plus ou moins mythique – s'inscrit dans le cadre du processus de constitution des identités nationale et culturelle symboliques.

On peut se demander, dans cet ordre d'idées, si ce que l'on a appelé le mythe de départ n'est pas une autre façon de valoriser le retour. Dans ce cas, tous les symboles de la réussite facile : costume – chemise blanche – cravate – 304 – pour simplifier, revêtent une autre signification que celle que l'on leur attribuait jusqu'alors. Il ne s'agirait pas seulement de sublimer ou de rejeter la réalité de l'immigré, de valoriser les motifs du départ, de donner aux autres une image positive de la France, en la présentant comme une espèce d'Eldorado. C'est aussi pour se justifier auprès du groupe, lui dire qu'il ne saurait tarder à revenir que l'émigré se comporte de cette façon. Tout laisse penser qu'il veut également rendre son émigration pour lui-même et pour les siens plus supportable. Et les retours périodiques, lors de congés annuels ou autres, entretiennent et maintiennent, d'une certaine manière, l'idée de la non-rupture avec les groupes d'origine, et celle d'un retour définitif possible ou impossible. Cependant, si effectuer un séjour muni de cadeaux est une façon de projeter un retour volontaire réussi – ou de s'excuser de ne pouvoir revenir –, la discrimination, le racisme et toutes les formes de ségrégation sociale et de rejet renvoient constamment l'immigré à l'idée d'un retour contraint.

De l'autre côté de la Méditerranée la présence symbolique de celui-ci est d'autant plus forte qu'il est réellement absent. De ce côté-ci, bien que physiquement présent, il est symboliquement plus ou moins absent.

On comprend, dans ces conditions, pourquoi l'idée de retour constitue l'une des dimensions essentielles de son imaginaire, un territoire au moins symbolique, qui donne un sens à son histoire.

III. – PRATIQUES DES RETOURS ET LEURS EFFETS SUR LA SOCIÉTÉ ALGÉRIENNE

Le retour n'est pas seulement une dimension importante de l'imaginaire de l'immigré, il n'est pas qu'objet de discours ou enjeu politique, il est aussi réalité.

Sans doute, le retour n'allait-il plus signifier la même chose pour tous à partir du moment où l'émigration s'inscrivait moins dans les stratégies des communautés du pays d'origine.

Ainsi, les immigrés ne pouvaient être considérés comme des « retournés potentiels » dès lors que le retour dépendait davantage d'une volonté individuelle que d'un projet communautaire. Cela ne voulait pas dire pour autant que tous ceux qui avaient quitté leur pays n'allaient pas y repartir, ni que tous ceux qui sont retournés souhaiteraient revenir. En fait, les attitudes et comportements par rapport au retour seront fonction des divers changements intervenus dans la migration algérienne pendant son développement historique. Celle-ci qui était à l'origine individuelle et sporadique, limitée à la Kabylie, ne se transformait-elle pas en un phénomène de masse à un moment donné, touchant bon nombre de régions d'Algérie, et faisant apparaître du même coup une diversité de statuts et de projets ?

Cette migration composée essentiellement d'hommes seuls à l'origine n'est-elle pas devenue en partie familiale ?

Aussi, raisonner sur le retour en disant qu'il est impossible pour tous, c'est ne pas admettre qu'il n'a et ne saurait avoir un contenu identique pour tous.

C'est surtout oublier les processus de différenciation qui ont marqué l'émigration-immigration algérienne au cours de son évolution et par lesquels elle se caractérise aujourd'hui.

On ne peut considérer cette immigration comme une colonie ou une communauté structurellement homogène, en attribuant les mêmes intentions, les mêmes représentations, les mêmes pratiques à l'ensemble de ses membres, sans risquer de passer à côté de questions essentielles, en omettant de prendre en compte ses multiples stratifications en classes d'âge, en sexes, en statuts familiaux, en catégories socio-professionnelles, en périodes historiques, en régions d'origine, etc...

Aussi, même s'il convient de reconnaître les limites scientifiques des diverses tentatives de théorisation historico-sociologiques, divisant l'émigration-immigration en vagues migratoires, en âges, en générations, il n'est pas possible de se cantonner dans une démarche globaliste, si l'on a pour objectif de saisir la complexité des problèmes posés. Le retour ne peut donc concerner tous les immigrés et les enfants d'immigrés de la même façon et avoir le même sens pour tous. Il est évident – et c'est une hypothèse du bon sens – que les immigrés dont l'épouse et les enfants sont demeurés dans le pays d'origine, pratiquent davantage le retour que les autres. C'est pourquoi, parmi les retournés, une grande majorité appartient à cette catégorie.

Il est difficile, s'agissant des retours, d'avancer des chiffres, les statistiques dans ce domaine faisant plus qu'ailleurs défaut. Tout laisse cependant supposer que ceux-ci sont, contrairement à ce que pensent certains, loin d'être négligeables. Sans aller en effet jusqu'à parler de retour pour la période de l'émigration par délégation (d'autres disent par rotation), on ne saurait mésestimer le nombre des retournés depuis l'indépendance et encore moins, pendant les deux ou trois premières années après l'indépendance. Cela d'autant plus qu'il s'agissait d'une période particulièrement favorable à la valorisation du

petit capital financier, scolaire ou technique dont certains immigrés étaient détenteurs. Depuis, il y eut régulièrement des retours plus ou moins importants, suivant les périodes.

Des raisons familiales, des besoins de promotion sociale, un climat social, économique, la politique officielle dans le pays d'immigration, certains changements en Algérie peuvent être à l'origine d'une décision de retour.

Les premières années de l'indépendance, la période où avait sévi une vague de racisme anti-algérien en 1971 à 1973, celle de la crise économique à partir de 1973, ont donné lieu à un certain nombre de retours. Des mesures douanières moins favorables prises par l'Algérie ont par contre entraîné pour les années 1981 et 1982 une baisse du nombre des retours.

Sans données suffisantes, il n'est pas possible de dire très exactement qui retourne, qui reste et pourquoi. Tout laisse penser néanmoins que pour certaines catégories d'immigrés, le retour est toujours à l'état de projet réalisable et qu'il suffit d'une pression conjoncturelle pour qu'il se réalise.

Le retour n'est pas forcément une réussite. Bien au contraire, il peut-être un échec dans les cas d'immigrés qui retournent comme prolétaires, accidentés, invalides, dans la mesure où il ne répond pas à la logique de l'émigration.

Il n'est le plus souvent de cas considéré comme une réussite que lorsqu'il correspond au mythe du départ et permet une insertion dans le tertiaire. D'où la préférence d'une partie importante des immigrés pour les professions de ce secteur. Ceux-ci ne veulent ni retourner à l'agriculture qui a fait d'eux des paysans sans terre, et donc des émigrés, ni à l'industrie qui leur a donné statut en tant que prolétaires immigrés.

Mais le constat d'échec ne peut-être fait que par rapport à une logique de promotion sociale, compte-tenu des objectifs de départ. Le retour a aussi ses aspects positifs, s'il effectue dans l'industrie, quand on se place du point de vue du développement économique du pays d'origine et sur le terrain des luttes idéologiques, du fait de la double expérience des immigrés dans les domaines du travail industriel, des organisations et luttes ouvrières en France et ce, quelles que soient les limites de telles expériences.

Le rôle des immigrés retournés dans le transfert des technologies, des modèles culturels et des idéologies est difficile à situer étant donné le manque d'enquêtes empiriques et d'études théoriques sur le thème du retour.

Mais pour ceux qui connaissent tant soit peu l'histoire de l'Algérie, il ne fait pas de doute que les immigrés ont et ont eu un rôle important dans le développement économique, l'évolution politique et les transformations culturelles de la société algérienne.

Nul doute que les immigrés ont contribué à la naissance et au développement du mouvement national depuis la création de l'Etoile Nord-Africaine en 1926, jusqu'au déclenchement de la révolution en 1954, à laquelle ils participèrent activement. On sait aussi qu'ils ont pesé d'un certain poids sur les options politiques et économiques et sur le choix idéologique de l'Algérie pour le socialisme.

Quant à leur rapport sur le plan des transferts des modèles culturels et des technologies, il suffit d'inventorier les biens d'équipements; machines outils, camions, voitures, etc... qui sont rentrés en Algérie à la suite des retours définitifs d'immigrés, de voir l'autre façon d'habiter qu'ils ont introduite dans certaines régions à forte émigration comme la Kabylie, où la maison traditionnelle a été remplacée par des espèces de sous-pavillons de banlieues ouvrières françaises, de constater les changements qu'ils ont apportés dans les modes de consommation alimentaire, vestimentaire, pour se rendre compte de l'impact de l'immigration sur la société algérienne et de la fonction du retour en tant que mythe et réalités pour la compréhension du phénomène migratoire algérien dans ses aspects multidimensionnels.

Ahsène ZAHRAOUI*

* CNRS, ERMI, Paris.